

Feuille de route pour la coopération entre le G5 Sahel et le système des Nations Unies dans la mise en œuvre de projets et initiatives conjoints

Les entités du système des Nations Unies et les autres organisations impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) et le G5 Sahel se sont réunis à Nouakchott (République islamique de Mauritanie) les 8 et 9 juin 2015 pour discuter de projets conjoints dans le cadre de la mise en œuvre de la SINUS et du Programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel.

Les participants ont passé en revue l'état de la mise en œuvre de la SINUS et le processus de finalisation du PIP et de la Stratégie de développement et de sécurité (SDS) du G5 Sahel et examiné un certain nombre de projets présentés par le système des Nations Unies dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la résilience.

Ayant observé la convergence entre les projets présentés par le système des Nations Unies et le PIP du G5 Sahel, les participants, en vue de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et le G5 Sahel, notamment dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets conjoints selon la vision régionale intégrée, ont convenu de ce qui suit :

1) Des projets en cours d'exécution:

- a. Les considérer comme contribuant à l'atteinte des objectifs du G5 Sahel ;
- b. Impliquer le G5 Sahel dans le suivi de leur mise en œuvre, le cas échéant, en intégrant le G5 Sahel dans les comités de pilotage;
- c. Impliquer le G5 Sahel dans leur revue technique, et éventuellement la formulation et la mise en œuvre des phases futures.

2) Des projets en cours de formulation :

- a. Impliquer pleinement le G5 Sahel, notamment le Secrétariat permanent et les points focaux nationaux, et les parties prenantes nationales dans leur formulation, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation ;
- b. Mobiliser ensemble les ressources pour leur financement ;
- c. Mettre en place des mécanismes conjoints pour leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

3) Des projets futurs :

- a. Les identifier, les formuler, les mettre en œuvre, et les évaluer de manière conjointe, sur la base du PIP, de la SDS et de la SINUS ;
- b. Travailler ensemble à la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre ;
- c. Mettre en place des mécanismes conjoints pour leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

4) De l'intégration du genre et les droits de l'Homme dans les actions du G5 Sahel:

- a. Encourager l'intégration du genre et des droits de l'Homme dans toutes les actions entreprises par le G5 Sahel, avec l'appui du système des Nations Unies, y compris la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale, et le renforcement de la sécurité dans le Sahel;
- b. Appuyer la mise en place de la Plateforme des femmes du Sahel basée sur les recommandations de la Conférence internationale sur « Femmes, stabilité et développement au Sahel » tenue à Bruxelles le 9 avril 2013.

5) De la migration :

Envisager d'initier une réflexion commune en vue de l'adoption d'une politique régionale de gestion de la migration, avec l'appui du système des Nations Unies et de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

6) De l'approche régionale

- a. Promouvoir une approche régionale qui dépasse des réponses exclusivement nationales à des questions et des dynamiques transnationales ;
- b. Encourager et faciliter des échanges transfrontaliers destinés à assurer la sécurité humaine des populations et, à terme, l'intégration régionale.

7) De la méthode de travail

- a. Assurer l'articulation entre les niveaux régional et national dans toutes les initiatives conjointes;
- b. Mettre régulièrement à la disposition des Points focaux du G5 Sahel, à travers le Secrétariat permanent, des informations à jour sur les initiatives conjointes afin qu'ils puissent aider à leur dissémination au niveau national à travers les Comités nationaux ;
- c. Impliquer les Points focaux dans la préparation et la conduite des missions dans les pays du G5 Sahel ;
- d. Mettre en place, pour les projets en phase de formulation et les projets futurs, un mécanisme efficace de ciblage des bénéficiaires et des zones d'intervention ;
- e. Faire une cartographie des initiatives et financements en cours qui contribuent à la mise en œuvre du PIP et de la SINUS, pour assurer la cohérence et la complémentarité entre les interventions et éviter les duplications.
- f. Assurer l'interface dans la coordination entre le système des Nations Unies et le G5 Sahel à travers OSES et le Secrétariat permanent du G5 Sahel.

8) Du suivi de la mise en œuvre de la présente feuille de route :

Procéder, dans un délai d'un an, à une revue de la mise en œuvre de cette feuille de route qui comprend, en annexe, le chronogramme des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre des projets de la SINUS présentés lors de la réunion.

Demander à OSES et au Secrétariat permanent du G5 Sahel de soumettre un rapport trimestriel sur l'état de la mise en œuvre de la présente feuille de route, en consultation avec les autres entités du système des Nations Unies.

Fait à Nouakchott, le 9 juin 2015

Pour le système des Nations Unies et les institutions internationales impliquées dans la mise en œuvre de la SINUS :

- Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel (OSES) ;

Pour le G5 Sahel :

- Le Secrétaire permanent